

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements:
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référéncé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5° alinea du CGI

Ces dernières années, plusieurs ventes record ont permis aux NFTs de connaître une grande visibilité médiatique. Reposant sur la blockchain et faisant l'objet de transactions en crypto-monnaies, ils interrogent les logiques de production et de circulation des œuvres comme celles de fonctionnement du marché de l'art. S'ils peuvent apparaître comme un développement intéressant pour les créateurs, ils requièrent néanmoins des vigilances en termes de droits. Cette formation vous permettra de comprendre les NFTs et d'appréhender le cadre réglementaire applicable à leur production, leur diffusion et à leur commercialisation.

PUBLICS

La formation s'adresse aux responsables de projets artistiques, aux chargés d'administration, de gestion, de production et à toute personne concernée par les questions relatives à l'art numérique.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

PROFESSIONNELLES

- Production culturelle
- Droit et administration
- Développement informatique
- Traitement de l'information

PRÉ-REQUIS

Professionnels de tous niveaux.

FORMACODE® : 31004

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Transmission de documents pédagogiques (déroulé de formation, références bibliographiques, outils de travail...).
- Observation de cas concrets et de sujets d'actualités.
- Supports vidéo projetés.

ATTESTATION DE FORMATION

Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille d'émargement par demi-journée. Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs du programme, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires. Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, cet effectif est susceptible d'être révisé.

CONTENU

1/ L'appréhension des NFTs

- Qu'est-ce qu'un NFT ?
- Origine et enjeux des NFTs dans le monde de l'art.
- Comment créer un NFT ?

2/ Les problématiques juridiques engendrées par l'usage des NFTs dans différents domaines

- Droit de la propriété intellectuelle.
- Droit des contrats.
- Droit fiscal.
- Droit commercial et droit de la consommation.
- Droit du numérique.

3/ La cession des NFTs

- Les « smart contracts ».
- La protection des consommateurs.
- L'application du droit de suite pour les artistes.
- Le cas particulier des maisons de ventes aux enchères.
- Les enjeux de la succession.

4/ Regard distancié sur le numérique, les NFTs et l'intelligence artificielle dans le monde de l'art

- Panorama des utilisations des NFTs et de la blockchain dans le secteur de la culture.
- Les modèles économiques développés à partir de la technologie du NFT / blockchain.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Appréhender la technologie du NFT.
- Comprendre les problématiques juridiques liées à l'usage des NFTs.
- Connaître les particularités de la cession des NFTs.

FORMATRICE

Gaëlle de Saint-Pierre • Co-déléguée générale du Comité professionnel des galeries d'art.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : lundi 5 et mardi 6 juin 2023

Durée : 2 jours, soit 14 heures de formation au total

Frais de formation : 660 euros coût net

Horaires : 10h-13h et 14h-18h

Lieu : Paris - République